



## La Municipalité au Conseil Général de Trey

### Préavis Municipal Liaison eau potable Middel-Trey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

#### Préambule

Ces dernières années, la Commune de Trey a été contrainte de renoncer à ses sources. La Commune (Trey et Granges-sous-Trey) est actuellement approvisionnée par la Commune de Torny, depuis Middel.

La liaison eau potable entre Middel et Trey se fait par le biais d'une conduite déjà ancienne, qui cause des pertes et qui ne répond plus aux normes applicables dans le domaine de la protection incendie.

Après l'installation d'un réducteur de pression entre Trey et Granges-sous-Trey, puis le raccordement des bâtiments se trouvant au lieu-dit « Les Folosses » au réseau des eaux potables, le renouvellement de la liaison eau potable entre Middel et Trey constitue la troisième étape prévue par le Plan directeur de la distribution des eaux (PDDE) approuvé lors du Conseil général du 14 décembre 2016.

#### Objet du préavis

La Municipalité souhaite renouveler la liaison eau potable entre Middel et Trey par la pose de nouvelles conduites répondant aux normes actuelles, notamment dans le domaine de la protection incendie. Pour respecter ces normes, il est nécessaire de :

- Disposer d'une réserve incendie située suffisamment haut pour assurer une pression conforme aux bornes hydrantes ;
- Remplacer le réservoir de la Perrause par une chambre de réduction de pression ;
- Avoir des conduites ayant un diamètre suffisant pour assurer une pression dynamique adéquate pour la défense incendie.

Les travaux se feront en deux étapes.

Dans un premier temps, la conduite sera remplacée depuis l'embranchement en direction de Trey (haut de la Route de Trey, à Middel) jusqu'au réservoir de la Perrause (haut de Trey). Cette première étape concerne l'augmentation du diamètre de la conduite située sur la Commune de Torny (passage de DN 150 et DN 100 à DN 250).

La seconde étape concerne le remplacement de la conduite ancienne entre le réservoir de la Perrause et le village de Trey, afin d'augmenter son diamètre (passage de DN 125 à DN 250). Le réservoir de la Perrause sera remplacé par une chambre de réduction de pression avec compteur. La réserve d'eau pour l'alimentation et la défense incendie sera assurée en direct depuis le réservoir de la Commune de Torny.

La première étape est dévisée à Fr. 530'000.-. La seconde étape à Fr. 495'000.-. Ces montants incluent une réserve pour imprévus de l'ordre de 10 %. Cela représente un montant total de Fr. 1'025'000.-. Une subvention de l'ECA à hauteur de Fr. 190'000.- est attendue.

Le financement des travaux se fera par la Commune de Trey, y compris s'agissant de la conduite située sur la Commune de Torny (secteur Middel). Cela se justifie du fait que l'agrandissement de cette conduite est une nécessité pour notre Commune.

En contrepartie, la Commune de Torny a accepté :

- D'accorder à la Commune de Trey un accès à sa réserve d'eau pour l'alimentation et en cas d'incendie, sans paiement d'une taxe d'entrée ;
- De garantir à la Commune de Trey un approvisionnement en eau pour une durée de 30 ans ;
- De reprendre la conduite à l'issue des travaux et d'en assurer l'entretien.

La Commune de Trey aurait pu créer un nouveau réservoir situé au moins 40 m plus haut que le réservoir de la Perrause, sur la commune de Torny. La Commune aurait dû trouver un emplacement, créer une conduite depuis le réseau de Middel pour l'approvisionner et refaire une nouvelle conduite jusqu'à la Perrause. Le coût de la première étape aurait doublé et l'entretien du réservoir et de la conduite aurait été à la charge de la Commune de Trey.

Pour ces motifs, le projet proposé constitue la solution la plus adéquate, la plus pragmatique et la plus économique.

Pour financer ces travaux, nous emprunterons CHF 1'025'000.—.

### **Conclusion**

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter la résolution suivante :

**vu** le préavis de la Municipalité du 15 mars 2021,

**ouï** le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :** de donner l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre la réalisation de la liaison eau potable Middel-Trey en lui accordant un crédit de CHF 1'025'000.—;

d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour CHF 1'025'000.— ;

d'amortir cet investissement de CHF 1'025'000.— sur une durée de 30 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 15 mars 2021.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :  
Odile Angéloz